

Géraldine Lacroix

Romain Slitine

L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE

*Quatrième édition mise à jour
7^e mille*

*Que
sais-je?*

À lire également en **Que sais-je ?**

COLLECTION FONDÉE PAR PAUL ANGOULVENT

Sylvie Brunel, *Le Développement durable*, n° 3719.

Jean-Paul Betbèze, *Les 100 mots de l'économie*, n° 3731.

Serge Paugam, *Le Lien social*, n° 3780.

Jean-Pascal Gond, Jacques Igalens, *La Responsabilité sociale de l'entreprise*, n° 3837.

Laurie Boussaguet, *Les Politiques publiques*, n° 4164.

Matthieu Caron, *L'Éthique des affaires*, n° 4335.

ISBN 978-2-7154-3832-3

ISSN 0768-0066

Dépôt légal – 1^{re} édition : 2016

4^e édition mise à jour : 2026, février

© Que sais-je ?/Presses Universitaires de France, 2026
170 bis, boulevard du Montparnasse, 75014 Paris

Introduction

Face aux crises économiques et financières, mais aussi environnementales, énergétiques et démocratiques, l'époque n'est plus aux constats mais à la recherche de solutions.

L'économie sociale et solidaire (ESS) n'est ni une mode ni une énième exception franco-française : c'est l'une des voies d'avenir pour inventer d'autres façons de produire et de consommer tout en développant une plus grande cohésion sociale. Du commerce équitable à l'épargne solidaire, en passant par les innovations sociales dans le champ de la protection de l'environnement, de la lutte contre l'exclusion ou de l'égalité des chances, l'ESS apporte des réponses crédibles à de nombreux enjeux de société contemporains. En outre, l'ESS promeut l'action collective – avec des formes juridiques comme les associations, les fondations et les mutuelles – et plus généralement l'engagement des citoyens – on compte 13 millions de bénévoles en France. Ces dimensions permettent de contribuer à la démocratisation de notre économie. Enfin, l'ancrage durable et local des entreprises de l'ESS est un facteur essentiel de vitalité des territoires. Ces organisations créent des emplois non délocalisables et représentent des partenaires de premier plan des acteurs publics et des autres acteurs privés à l'échelle locale. Avec 222 000 établissements employeurs et 13,7 % de l'emploi privé en France (2,7 millions de salariés), l'ESS représente un secteur important et en fort développement. Le potentiel

de croissance de l'emploi demeure important puisque sur la seule année 2024, plus de 31 000 emplois nets ont été créés. Cet intérêt pour l'ESS commence à croître auprès du grand public, et des jeunes en particulier. Ainsi, 65 % des jeunes de 18 à 30 ans veulent créer leur entreprise dans le champ de l'ESS pour « changer le monde » selon un sondage France Active et OpinionWay de 2022¹. Signe des temps, ce sont les citoyens eux-mêmes qui ont demandé à la Cour des comptes un rapport sur l'économie sociale et solidaire. Sur leur saisine, l'institution a publié en septembre 2025 un rapport inédit sur les soutiens publics et les enjeux d'avenir de l'ESS. Pourtant, si l'image de l'ESS est plutôt bonne, seulement un tiers des Français indiquent voir précisément ce dont il s'agit selon un sondage Viavoice de 2022².

C'est en partie pour combler ce déficit de connaissance d'un pan entier de l'économie que cet ouvrage a été écrit. Il propose de plonger le lecteur dans la dynamique de ce secteur qui cherche à concilier performance économique et utilité sociale, lui permettant de disposer d'une synthèse actualisée de l'ESS : son histoire, ses enjeux, ses débats et ses perspectives.

Illustré de nombreux exemples issus de la pratique et enrichi par des entretiens menés par les auteurs avec des représentants du secteur, cet essai jette un éclairage particulier sur le potentiel des entreprises de l'ESS, innovant au service de l'intérêt général.

1. www.franceactive.org/communiques/1-jeune-sur-2-souhaite-se-lancer-dans-l'entrepreneuriat-et-pour-beaucoup-dans-un-projet-d'entreprise-engagee

2. www.ess-france.org/les-francais-et-l-ess-une-etude-realisee-par-viavoice-pour-le-groupe-vyv?utm_source=chatgpt.com

CHAPITRE PREMIER

Une autre économie ?

L'ESS est un concept qui s'est récemment stabilisé mais qui s'inscrit dans une réalité économique et dans des réflexions théoriques et politiques remontant à plus de deux siècles.

1. – Les racines de l'ESS

Pour comprendre la réalité de l'ESS, un rapide détour historique est nécessaire. À la croisée de plusieurs courants de pensée et de manière d'organiser une production collective (économie sociale, économie solidaire, entrepreneuriat social), l'ESS est un mouvement qui s'est progressivement structuré.

1. **L'économie sociale : faire primer l'homme sur le capital**

(A) *L'entraide en action.* – L'économie sociale est le principal fondement historique de l'ESS. Si l'un des plus anciens exemples remonte au XIII^e siècle, avec les fruitières du Jura et de Franche-Comté (premières expériences de coopératives de collecte et de transformation de produits laitiers), l'économie sociale se structure au cours du XIX^e siècle. La révolution industrielle – marquant le passage d'une société agricole à une

société de production mécanisée fondée sur le charbon, le développement des chemins de fers et l'industrie lourde – entraîne de tels bouleversements économiques et sociaux que la question de la solidarité apparaît rapidement comme essentielle. À côté de la solidarité philanthropique héritière des principes de charité de l'Église, une nouvelle approche émerge : celle d'une entraide et d'une auto-organisation des personnes qui partagent un destin commun.

Malgré leur interdiction jusqu'en 1884 par la loi Le Chapelier et le décret d'Allarde (1791), qui prohibaient les organisations ouvrières (notamment les corporations de métiers et tout type d'organisation de solidarité entre ouvriers), de nombreuses initiatives ont réussi à voir le jour. Les premières structures de l'économie sociale sont des « sociétés de secours mutuel », ancêtres de nos mutuelles d'assurance, qui visent à prendre en charge collectivement des besoins fondamentaux – pensions de retraite ou d'invalidité, logement, nourriture... – que leurs membres, par exemple au chômage, invalides ou travailleurs pauvres, ne sont pas en mesure d'assumer individuellement.

En 1871, la première Union départementale de mutuelles est créée à Lyon. En 1898, la Charte de la mutualité leur reconnaît un rôle d'intérêt général et les autorise à s'unir en fédération nationale. Ce qui est chose faite avec la création de la Fédération nationale de la mutualité française en septembre 1902. En parallèle, dans les années 1830, le mouvement ouvrier poursuit l'objectif de créer des associations de production, qui deviendront les sociétés coopératives de production (SCOP) : il s'agit pour les travailleurs de mettre en commun leur seule richesse, à savoir

leurs instruments et leur force de travail, et ce, afin de constituer un capital collectif et produire de manière autonome. Apparaissent ensuite les premières coopératives de consommation, puis de production et de crédit. Les caisses de crédit agricole, les banques populaires sont ainsi créées, permettant à leurs membres d'accéder au crédit pour développer leurs activités, ce que les banques classiques leur refusaient.

L'économie sociale est donc fille de la nécessité : elle provient d'une volonté de réduire les inégalités, de compenser les effets néfastes de la révolution industrielle et d'inventer des relations économiques plus équitables. Elle est aussi fille de la liberté et de la République : la loi du 1^{er} juillet 1901 relative au contrat d'association s'inscrit dans ce contexte favorable à l'économie sociale, en la rattachant à un mouvement de conquêtes civiques. En effet, par la voie contractuelle, tout citoyen dispose désormais du droit de s'associer, sans autorisation préalable, par simple déclaration à la préfecture. La loi préserve les droits des individus tout en permettant leur action collective en conférant la personnalité morale à l'association qui en résulte. Elle prévoit également que les associations se constituent dans un but autre que le partage des bénéfices.

Encadré 1. – **Diverses traditions nationales d'économie sociale**

La tradition de l'économie sociale est principalement ancrée dans les pays d'Europe occidentale latine. On y trouve des organisations nationales spécifiques comme les *sociedades laborales* en Espagne, qui représentent un modèle de création de petites entreprises et de reprises

d'entreprises par les travailleurs, où le capital appartient majoritairement aux salariés et où personne ne peut détenir plus d'un tiers de celui-ci. Autre exemple : les *misericórdias* au Portugal, qui sont des associations de bienfaisance très anciennes liées à l'Église catholique.

Les pays anglo-saxons et germaniques sont davantage marqués par la culture du don. Le Royaume-Uni rassemble ainsi la moitié des dons des particuliers d'Europe (11,5 milliards d'euros), avec deux dispositifs très incitatifs : *Payroll Giving* (don à partir du salaire avant impôt) et *Gift Aid* (abondement par l'État), qui financent environ 170 000 *charities*. Le terme anglais *charity* peut être traduit par « charité », « aumône », mais aussi par « œuvre caritative », « organisation qui vient en aide ». Leur existence a été reconnue trois cents ans avant la loi de 1901 par le *Charitable Uses Act* (1601).

Cette tradition philanthropique se manifeste en Allemagne par le poids des fondations, qui représentent un tiers (17 milliards d'euros) du total des dépenses des fondations d'Europe, avec un financement assuré par la taxe religieuse (*Kirchensteuer*) venant s'ajouter à l'impôt dû, à hauteur de 8 à 9 %. On notera qu'en Allemagne, il existe deux statuts pour les associations : des associations à but non économique (*Idealverein*) et des associations à but économique (*wirtschaftlicher Verein*), traçant ainsi une délimitation plus stricte qu'en France entre les activités lucratives et non lucratives (la loi de 1901 ne dit rien de la nature des activités des associations).

(B) *L'histoire d'une « réinvention »*. – En parallèle de la structuration de l'économie sociale, une pensée politique s'est progressivement imposée, à la croisée du mouvement ouvrier, du socialisme utopique (Charles Fourier, Pierre-Joseph Proudhon) et du christianisme

social (en particulier Frédéric Le Play). C'est Charles Gide (1847-1932), le théoricien du mouvement coopératif français, qui, à partir de 1886, développe le concept d'une économie sociale fondée sur la solidarité. Refusant à la fois le marxisme et le libéralisme, il propose une « troisième voie » : il croit en un système qui serait guidé non par les profits mais par les besoins, et non par le seul capital mais également par le travail. Ses idées rencontrent alors un fort succès pendant quelques années, en particulier lors de l'Exposition universelle de 1900, où un pavillon entier est consacré à l'économie sociale.

Encadré 2. – Le Familistère Godin : l'utopie en action

Fortement touché par la misère ouvrière, Jean-Baptiste Godin (1817-1888), fils d'artisan serrurier, décide de s'engager dans la lutte contre la pauvreté. À l'issue de son tour de France de compagnon, Godin conçoit une poêle en fonte innovante ; l'aventure se transforme en une véritable réussite industrielle à Guise dans l'Oise.

Mais le véritable projet de Godin est de poser les bases du « Familistère », en s'inspirant des écrits de Charles Fourier. Rapidement, il décide de confier la gestion de l'entreprise aux ouvriers eux-mêmes et de la leur céder. Surtout, tout est fait pour améliorer la condition des deux mille habitants associés : logements collectifs, magasins coopératifs, arts, activités sportives... L'éducation est également au cœur du projet et tous les enfants bénéficient d'une instruction de qualité (mixité à l'école, développement de pédagogies actives, importance des arts et du sport...). L'expérience dure environ un siècle et démontre la possibilité d'inventer une organisation économique qui